

Politique fédérale... (suite de la p. 2)

- chaque citoyen canadien devrait pouvoir choisir l'une ou l'autre langue officielle comme instrument de son expression, de son épanouissement et de sa participation à la société canadienne;
- l'appartenance à l'une ou l'autre collectivité linguistique ne devrait comporter ni avantage ni inconvénient pour les citoyens quant aux services qui leur sont dispensés par leurs gouvernements ou aux possibilités qui leur sont données de prendre part à la vie économique, sociale, culturelle et politique de la nation;
- les gouvernements doivent agir de façon à promouvoir l'égalité linguistique et ne devraient pas faire en sorte de la restreindre.

Les principes susmentionnés ne sauraient se réaliser pleinement dans l'ensemble du pays sans que tous les ordres de gouvernement, ainsi que tous les citoyens, s'efforcent dans toute la mesure possible d'assurer:

- l'égalité de l'anglais et du français dans les textes de loi, au sein des assemblées législatives et devant les tribunaux;
- l'accès à l'enseignement, à tous les niveaux, dans l'une ou l'autre langue officielle;
- la disponibilité dans les deux langues officielles des services donnés aux citoyens par divers paliers de gouvernement;
- la disponibilité dans les deux langues officielles de l'information émanant des divers paliers de gouvernement;
- la disponibilité en anglais et en français des services de radiodiffusion financés par l'État;
- à chaque Canadien, la possibilité d'atteindre ses objectifs personnels au sein de la collectivité anglophone et francophone, ou encore des deux à la fois.

Le mécanisme d'accueil

Le mécanisme d'accueil veut être le reflet d'un esprit de dialogue, de communication, de consultation avec les minorités de langue officielle. Il confère au secrétaire d'État le mandat d'assurer le rôle de porte-parole des besoins des francophones hors Québec et de présenter s'il y a lieu leurs demandes et commentaires à ses collègues du Cabinet, ceci en collabora-

tion avec les députés qui partagent leurs inquiétudes.

Le deuxième élément important de ce mécanisme est l'établissement d'un comité interministériel présidé par le sous-secrétaire d'État adjoint pour la Citoyenneté et l'Expansion du bilinguisme, comité comptant des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, du ministère de la Santé et du Bien-Être social, du Bureau des relations fédérales-provinciales, du secrétariat du Conseil privé, du secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère de l'Expansion économique régionale et d'autres organismes fédéraux s'il y a lieu. Ce comité fera rapport de son activité au Cabinet par l'intermédiaire du secrétaire d'État.

Les membres de ce comité devront me faire rapport directement, tous les six mois, et je remettrai chaque année un rapport au Cabinet. Leur rôle consistera à aider le gouvernement fédéral dans l'élaboration de politiques et de programmes cohérents découlant des principes énoncés plus haut.

Le troisième élément est le regroupement, au secrétariat d'État, sous une direction générale, des programmes de l'aide à l'éducation et de l'action socioculturelle. Un haut fonctionnaire, nommé à cette direction générale, devra aussi servir de secrétaire au comité interministériel. Dans chaque région, on désignera un agent du secrétaire d'État qui servira d'intermédiaire et qui transmettra au gouvernement les problèmes particuliers des minorités de langue officielle.

Je dois cependant établir bien clairement que ce mécanisme d'accueil ne remplace aucunement le rôle traditionnel des députés qui est de représenter leurs commettants. Comme par le passé, chaque groupe ou chaque individu peut aller demander conseil à son député. Le mécanisme d'accueil a pour effet d'adapter les structures du fonctionnarisme et de sensibiliser les fonctionnaires à la réalité politique et culturelle des groupes minoritaires.

Programme d'action socioculturelle

En ce qui a trait à ce programme, j'ai annoncé à la Chambre, en octobre dernier, que les crédits accordés au programme des groupes minoritaires de langue officielle passaient de \$30 à \$75 millions pour les cinq prochaines années, soit des prévisions additionnelles de \$45 millions.

Ce programme s'appuiera sur les critères qui seront établis dans la mesure du

possible en consultation avec les représentants des minorités de langue officielle. Ces critères pourraient, par exemple, concerner le degré d'inquiétude des minorités face à: l'assimilation, la situation socioculturelle du groupe minoritaire, l'aide antérieure reçue des différents ordres de gouvernement, l'incidence des activités ou des projets du groupe minoritaire sur l'ensemble de la collectivité visée, la contribution des projets et des activités aux objectifs et aux principes énoncés et d'autres thèmes qui pourront être proposés plus tard par les groupes ou par le ministère.

...Le gouvernement fédéral se sert de ses pouvoirs politiques et administratifs pour améliorer l'action de ses organismes, tant au niveau de la création de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer leurs services auprès des groupes minoritaires qu'au niveau d'une concertation qui amènera les divers ordres de gouvernement à répondre de façon appropriée aux inquiétudes formulées.

Nouvelles brèves

"Au terme d'une période de réflexion, j'en suis venu à la conclusion que je dois...faire le plongeon dans la politique". C'est par ces mots que M. Claude Ryan, directeur du journal montréalais *Le Devoir*, annonçait, le 10 janvier, son entrée dans la course au leadership du Parti libéral du Québec. (Il a fait son annonce 68 ans jour pour jour après la fondation du *Devoir* par Henri Bourassa.) Jusqu'à présent, en plus de M. Ryan, seul M. Raymond Garneau, ministre des Finances dans le cabinet Bourassa, a annoncé sa candidature.

Le ministre d'État au Multiculturalisme a annoncé récemment qu'une subvention de \$300 000 serait versée afin de créer une chaire d'études hongroises à l'Université de Toronto.

Le secrétaire d'État, M. John Roberts, a annoncé au mois de janvier l'octroi de 21 subventions d'un montant total de \$139 405 au titre du programme d'aide aux associations bénévoles.

Le second et dernier volume du rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, dirigée par le juge Thomas Berger, vient de paraître.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a confirmé le 11 janvier, à Paris, que l'UNESCO participerait à Terre des Hommes 1978.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.